

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt-huitième session
Genève, 16 – 20 mai 2022

COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET LE DEVELOPPEMENT – INNOVATION DANS LES TECHNOLOGIES VERTES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (22 ET 23 NOVEMBRE 2021)

établi par le Secrétariat

1. À sa vingt-deuxième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a pris la décision d'organiser, tous les deux ans, trois conférences internationales consécutives d'une journée sur la propriété intellectuelle et le développement, à partir de la vingt-troisième session du CDIP¹. La première conférence s'est tenue le 20 mai 2019, le premier jour de la vingt-troisième session du CDIP, sur le thème "Propriété intellectuelle et développement – Comment tirer parti du système de la propriété intellectuelle". Un compte rendu factuel a été présenté à la vingt-quatrième session du comité (document [CDIP/24/5](#)).

2. La deuxième conférence internationale s'est tenue les 22 et 23 novembre 2021, lors des deux premiers jours de la vingt-septième session du CDIP, sur le thème "L'innovation dans les technologies vertes au service du développement durable"². Le présent compte rendu contient un résumé des principaux éléments de la conférence, pour l'information du comité.

¹ Paragraphe 8.1 du [Résumé présenté par le président de la vingt-deuxième session du CDIP](#).

² Le thème de la conférence a été décidé par le comité à sa vingt-quatrième session (paragraphe 8.5 du [résumé présenté par le président](#)).

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

3. La conférence s'est déroulée les 22 et 23 novembre 2021, de midi à 14 h 30 (heure d'Europe centrale) chaque jour, en mode hybride (participants et conférenciers s'exprimant à la fois en ligne et en personne), en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID.

4. La participation à cet événement était ouverte aux représentants des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, aux universitaires, aux décideurs politiques et à la société civile. La participation sur place était limitée aux États membres de l'OMPI et aux observateurs; les autres participants ont assisté à la conférence par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne.

5. L'interprétation était disponible, pour les participants en ligne et sur place, en français, anglais, espagnol, russe, chinois et arabe.

II. ORGANISATION DES DISCUSSIONS

6. La conférence a été organisée autour de trois débats et d'un dialogue de clôture, tous suivis d'une séance de questions-réponses. Chacun des débats a rassemblé un conférencier principal, qui a présenté un exposé, et deux intervenants, qui ont formulé des observations. Lors du dialogue de clôture, certains conférenciers issus des débats précédents ont échangé leurs points de vue sur les principales discussions tenues pendant la conférence, de manière libre et dynamique.

7. Les thèmes des trois débats étaient les suivants :

- Comment l'innovation verte peut-elle contribuer à la réalisation du développement durable?
- Le rôle de la propriété intellectuelle dans le domaine des technologies vertes
- L'innovation verte dans les pays en développement : comment faire face aux difficultés?

8. La première journée de la conférence a débuté par le discours de bienvenue de M. Daren Tang, Directeur général de l'OMPI. Les débats 1 et 2 ont suivi. La deuxième journée a débuté par le discours principal prononcé par S. E. Mme Yasmine Fouad, ministre de l'environnement de la République arabe d'Égypte. Le débat 3 et le dialogue de clôture ont suivi. La conférence s'est achevée avec le discours de clôture prononcé par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de l'OMPI.

III. CONFÉRENCIERS ET ANIMATEUR

9. Neuf conférenciers ont participé à la conférence. Ils représentaient plusieurs régions géographiques et différents milieux professionnels : universités, organisations intergouvernementales, ONG et secteur privé. Suite à la décision du comité, le Secrétariat a organisé cette conférence "compte tenu des principes d'équilibre et d'équité, y compris pour le choix des conférenciers et du format"³. En particulier, la sélection des conférenciers a été faite en tenant compte des principes d'équilibre géographique, de compétences appropriées et de représentation équilibrée des points de vue et des genres⁴.

³ Paragraphe 8.1 du [Résumé présenté par le président de la vingt-deuxième session du CDIP](#).

⁴ Ces principes figuraient dans la proposition initiale du groupe des pays africains ([CDIP/20/8](#)) qui a conduit à la décision du comité de tenir trois conférences biennales.

10. Les travaux de la conférence ont été dirigés par deux ambassadeurs en poste à Genève, à raison d'une journée chacun. Le premier jour, les débats 1 et 2 ont été dirigés par S. E. Mme Tatiana Molcean, ambassadrice, représentante permanente de la Mission de la République de Moldova auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Le débat 3 et le dialogue de clôture, le deuxième jour, ont été dirigés par S. E. M. Salim Baddoura, ambassadeur, représentant permanent de la Mission de la République du Liban auprès de l'Office des Nations Unies et autres organisations internationales à Genève.

11. Le profil des conférenciers et des animateurs est disponible sur la [page Web de la conférence](#).

IV. PARTICIPANTS

12. Plus de 1300 participants ont assisté à l'événement, pour la plupart par l'intermédiaire de la plateforme en ligne. Le public était composé de représentants de différents milieux professionnels, dont des fonctionnaires, des universitaires, des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des acteurs du secteur privé.

13. Les participants ont activement contribué au déroulement de la conférence, en exprimant leurs points de vue et en posant des questions par l'intermédiaire de la boîte de discussion (chat) de la plateforme en ligne. Il a été répondu à ces questions à la fois par écrit par le Secrétariat sur le chat et oralement par les intervenants. Les animateurs et le Secrétariat ont tenté de répondre à un maximum de questions dans le peu de temps disponible, en regroupant les questions similaires. Certaines sont toutefois restées sans réponse en raison des contraintes de temps.

14. Une enquête de satisfaction a été distribuée à tous les participants à la fin de l'événement. Un résumé des résultats de l'enquête figure à l'annexe du présent document.

V. PROMOTION ET COMMUNICATION

15. Avant l'événement, une [page Web consacrée à la conférence](#) a été lancée dans les six langues officielles des Nations Unies, fournissant toutes les informations utiles, notamment les modalités d'inscription, le programme et les profils des intervenants. Après la conférence, les diapositives des exposés des intervenants, ainsi que le lien vers l'enregistrement vidéo de l'événement, ont été publiés sur cette page Web.

16. Un expert externe en communication a été engagé pour réaliser des études de cas sur de jeunes entreprises dans le domaine de la technologie verte dans différentes régions du monde. Ces études de cas ont permis de mettre en évidence la manière dont ces entreprises ont utilisé la propriété intellectuelle pour tirer parti de leurs actifs, ainsi que la façon dont leurs solutions innovantes ont contribué à la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont également été publiées sur la [page Web de la conférence](#).

17. En outre, le Secrétariat a assuré la promotion de la conférence auprès d'un large public, par différents moyens : bulletins d'information, listes de diffusion, prospectus et réseaux sociaux. L'événement a également été annoncé en marge de la participation de l'OMPI à la COP26 et d'autres événements connexes organisés avant la conférence, tels que les webinaires de l'Organisation.

18. Après la conférence, une actualité a été publiée sur le [site Web de l'OMPI](#) et incluse dans l'édition du mois de décembre du bulletin d'information phare de l'Organisation, [WIPO Wire](#).

Les photographies prises durant l'événement ont été publiées sur le [compte flicker de l'Organisation](#).

VI. FAITS SAILLANTS DES DISCUSSIONS

19. Vous trouverez ci-après un résumé des faits saillants des discussions qui ont eu lieu lors de la conférence.

A) DÉBAT 1

20. Le premier débat portait sur la question fondamentale qui a inspiré le thème de la conférence : comment les idées novatrices et créatives peuvent contribuer à la définition de synergies entre la poursuite des objectifs de développement et l'adoption de politiques vertes? Le débat s'est ouvert avec l'exposé présenté par Mme Rose Mwebaza, directrice et secrétaire du Conseil consultatif, Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN), Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Mme Mwebaza a rappelé que nous sommes face à une crise planétaire extrême qui a des conséquences très importantes dans tous les domaines de notre vie et qui a été provoquée par les défaillances de nos systèmes. Il est indispensable de trouver des solutions innovantes pour modifier ces systèmes et réduire la pression sur notre planète. L'innovation, cependant, ne dépend pas seulement de la science et de la technologie, mais également de changements institutionnels. Outre la nécessité de mobiliser davantage de capitaux pour l'innovation, les efforts doivent tendre à mettre en place un système de propriété intellectuelle équilibré et un secteur de la recherche et du développement plus équilibré, où les pays en développement joueraient un rôle plus important dans l'innovation verte. Mme Mwebaza a également souligné le potentiel de l'innovation pour aider à dissocier la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles.

21. Les intervenants ont réagi à cet exposé. Tout d'abord, M. Paul Ekins, professeur, Ressources et politique environnementale, Directeur de l'Institute for Sustainable Resources, University College of London, s'est appuyé sur les idées issues des travaux de la [Green Innovation Policy Commission](#)⁵. Il a réaffirmé le rôle essentiel des modèles d'entreprise et des institutions dans nos efforts pour accélérer l'innovation verte et mettre les solutions vertes sur le marché. La tâche consistant à mettre l'innovation au service du développement durable est complexe et les recommandations politiques multiples : i) créer une demande pour des produits et services verts innovants; ii) stimuler les investissements dans l'innovation verte; iii) aligner les réglementations sur les objectifs environnementaux et veiller à leur application; iv) entretenir les écosystèmes, en favorisant les collaborations intersectorielles et une recherche-développement équilibrée; v) mettre les infrastructures au service d'une économie plus verte; et vi) mettre en place de nouveaux mécanismes de gouvernance pour favoriser une relance verte. M. Ekins a souligné une série de lacunes constatées dans différents secteurs qui freinent l'innovation verte, comme la faible demande pour les technologies vertes dans le secteur alimentaire ou la réglementation peu ambitieuse dans le secteur de la construction.

22. M. Alejandro Ortega, cofondateur et président-directeur général de Sibö, a souligné les obstacles auxquels se heurtent les entrepreneurs dans le domaine de l'innovation verte, en s'appuyant sur l'expérience de sa propre entreprise de production d'ingrédients alimentaires à partir de matières issues d'insectes, selon une méthode innovante, sans déchets et avec une chaîne d'approvisionnement sociale. Les défis à relever vont des réglementations dépassées et de l'absence de politiques flexibles au manque de capitaux, en passant par l'accès limité aux outils et équipements nécessaires pour concrétiser les idées, à l'expertise en matière de

⁵ Commission qui réunit des entreprises et des universitaires de premier plan au Royaume-Uni pour déterminer comment la politique peut mieux favoriser l'innovation verte et récompenser les innovateurs, les entrepreneurs et les investisseurs.

protection de la propriété intellectuelle, aux modèles d'entreprise et à d'autres capacités techniques. Les efforts doivent viser à créer et renforcer les ponts entre le monde développé et le monde en développement afin de relever ces défis. Ils devraient avoir pour but d'encourager l'innovation verte au sein des populations qui sont les plus vulnérables face à la crise environnementale, afin de mettre l'innovation au service des besoins actuels. L'aide fournie dans le cadre du programme [Accelerate 2030](#), qui vise à généraliser les solutions innovantes des entrepreneurs dans les pays en développement qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, illustre bien ces efforts.

B) DÉBAT 2

23. Le deuxième débat portait sur le rôle des différents droits de propriété intellectuelle dans le domaine des technologies vertes. Le conférencier, M. Mikael Rüdinger, inventeur et président du conseil d'administration de BNL Clean Energy, a présenté l'expérience et la pratique en matière de propriété intellectuelle de sa société BNL, qui a mis au point et produit des centrales électriques à émissions et résidus nuls et créé des technologies de traitement des eaux. Titulaire de plus de 400 brevets, BNL a beaucoup investi dans la protection de la propriété intellectuelle relative à différents types de technologies durables. L'application des droits de propriété intellectuelle est essentielle; les entreprises du secteur des technologies vertes qui sollicitent des subventions devraient être tenues de respecter les réglementations en matière de propriété intellectuelle. M. Rudlinger a également souligné l'importance de rendre l'innovation verte accessible à tous, un objectif rendu possible par la mise au point de technologies certifiées et normalisées, ainsi que le rôle clé des garanties vertes.

24. Les intervenants ont réagi à cet exposé. Tout d'abord, Mme Elisabeth Eppinger, professeur à l'Université de technologie et d'économie de Berlin, s'est exprimé sur le sujet en se fondant sur les résultats du projet de recherche intitulé "[Modèles de propriété intellectuelle propres à accélérer les transitions pour un avenir durable](#)", qui avait pour objet de mieux comprendre les débats autour de l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance durable à l'aide de preuves sur le terrain. Parmi les conclusions, on peut citer les suivantes : les acteurs du domaine de l'innovation s'appuient presque toujours sur la collaboration et les actifs de propriété intellectuelle de tiers aux premiers stades du processus d'innovation; différents modèles de propriété intellectuelle sont utilisés pour la diffusion sur le marché; très peu d'entre eux utilisent et considèrent la propriété intellectuelle comme un outil permettant d'accroître les effets sur le développement durable; la propriété intellectuelle est utilisée pour attirer les investissements et les acquisitions; et certains adoptent une approche différenciée de la concession de licences dans les pays en développement afin de faciliter le développement économique. En général, les innovateurs sont disposés à partager davantage, mais les entreprises ont tendance à se concentrer sur la mise au point de leurs produits et à prendre peu de mesures en matière de partage, voire aucune. Il faut donc s'efforcer de les encourager, en soutenant l'infrastructure et les intermédiaires, et en sensibilisant aux avantages d'un environnement durable.

25. M. Rafael Carmona, directeur des services technologiques de Green Momentum, une entreprise privée mexicaine qui soutient les entrepreneurs dans le domaine des technologies propres, a donné des exemples de la manière dont ces entrepreneurs tirent parti de la propriété intellectuelle, et des difficultés qu'ils rencontrent. Entre le manque de ressources et les capacités limitées, de nombreux obstacles les empêchent d'utiliser pleinement le système de la propriété intellectuelle pour protéger leurs innovations. Certaines initiatives en cours contribuent à encourager l'innovation dans le domaine des technologies vertes, comme les "Cleantech Labs" où les entrepreneurs peuvent accéder à des infrastructures de pointe pour mettre au point leur technologie, ou le "Energy Sustainable Fund" qui finance la recherche-développement dans le domaine des technologies propres et vise à créer des synergies entre le monde universitaire et le secteur privé afin que des solutions vertes puissent être mises sur le marché. D'autres idées sur la manière de favoriser l'innovation dans ce

domaine vont de la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle à un stade précoce du développement technologique à la sensibilisation aux services numériques fournis par les offices nationaux de propriété intellectuelle, en passant par la réduction des obstacles juridiques à la concession de licences de brevets ou le renforcement de la coopération internationale entre les inventeurs de technologies vertes.

C) DÉBAT 3

26. Le débat 3 portait sur les défis auxquels sont confrontés en particulier les pays en développement, pour encourager les innovations vertes, y accéder et les utiliser, ainsi que sur les politiques et autres initiatives pouvant être adoptées pour y faire face. Le conférencier, M. Raghunathan, président-directeur général du bureau de Singapour du Fonds mondial pour la nature (WWF), a présenté les défis auxquels sont confrontés les pays de l'ASEAN dans le domaine de l'innovation verte, ainsi que certaines initiatives porteuses d'espoir pour l'avenir. Les pays de la région sont confrontés à des défis environnementaux multiples et variés, de l'insécurité alimentaire en Indonésie à la perte de biodiversité au Cambodge, en passant par les risques pour les populations vivant sous le niveau de la mer à Singapour. Différentes solutions innovantes voient le jour pour y remédier. Par exemple, un outil d'intelligence artificielle aide les gardes forestiers à surveiller la présence d'animaux dans les forêts cambodgiennes, à prédire leurs mouvements et le risque de braconnage. Un autre exemple est celui d'une plateforme en Indonésie qui oriente les fonds des investisseurs vers les agriculteurs pour qu'ils achètent des semences et fassent des récoltes, contribuant ainsi à assurer l'approvisionnement alimentaire. Davantage de solutions innovantes à des prix accessibles devraient être disponibles pour les habitants de cette région. Il est nécessaire d'identifier les inventions permettant de relever les défis particuliers auxquels on est confronté et pouvant réellement avoir un impact sur les populations en général, de faciliter le financement, d'encourager les entreprises, les innovateurs et les communautés à travailler ensemble, et de mettre en place des politiques pour une commercialisation plus rapide de la propriété intellectuelle.

27. Les intervenants ont réagi à cet exposé. Tout d'abord, Mme Amy Dietterich, directrice de la Division des défis mondiaux de l'OMPI, a souligné qu'en dépit de l'immense opportunité de marché dans le domaine des technologies propres, 90% des innovations vertes ont lieu dans les pays de l'OCDE. Il est donc urgent de lancer des initiatives visant à renforcer les écosystèmes d'innovation nationaux dans les pays en développement, le transfert de technologies et les contrats de licence et de création collaborative. Pour contribuer à ce processus, la plateforme WIPO GREEN visant à accélérer la transition mondiale vers des technologies plus vertes met en relation les personnes à la recherche de solutions innovantes et celles qui les produisent, met à disposition un réseau d'experts en technologies vertes et fournit des services et des outils aux PME dans ce domaine, notamment dans les pays en développement. Enfin, Mme Dietterich a fait part de ses réflexions sur le fait que l'innovation sobre et de basse technologie peut souvent être aussi importante que la technologie de pointe, sur l'importance de stimuler la demande en matière de solutions innovantes vertes, et sur la pertinence de mettre au point des stratégies adaptées pour soutenir les innovateurs et les marchés dans les pays en développement.

28. Mme Leena Pishé Thomas, directrice de Global Business Inroads (GBI), a fait part de l'expérience de GBI et de ses efforts pour relever les défis mentionnés lors des débats de la conférence, en particulier l'inégalité en matière d'accès aux technologies vertes entre les pays développés et les pays en développement. Axée sur la fourniture de services de conseil en gestion des technologies et de l'innovation, l'entreprise s'efforce de faciliter l'accès aux technologies propres et leur déploiement en Inde. Certains des défis auxquels ce pays est confronté dans sa quête pour un avenir durable fait référence aux difficultés rencontrées en ce qui concerne la définition des indicateurs essentiels, le financement, le suivi et l'appropriation du processus de mise en œuvre, et l'évaluation des progrès. Un grand nombre de projets et de programmes de croissance verte ont cependant vu le jour et donné de bons résultats,

entraînant une réduction des émissions et une réduction de la dépendance du pays à l'égard des combustibles fossiles. D'importants investissements ont été orientés vers les incubateurs de technologies propres, l'accent a été mis sur l'appui aux chefs d'entreprise, et les gouvernements à différents niveaux ont été proactifs et coordonnés. Le défi pour l'avenir consiste à porter ces succès à un niveau supérieur. Le travail en réseau demeure la clé de ce processus.

VII. CONCLUSION

29. Dans l'ensemble, la conférence peut être considérée comme une réussite. La pertinence et l'actualité de son sujet ont attiré un grand nombre de participants d'origines diverses. Le niveau de participation du public et les réponses reçues des conférenciers, des animateurs, du personnel de l'OMPI et des participants qui ont répondu à l'enquête de satisfaction ou qui ont exprimé leurs points de vue de manière informelle pendant l'événement l'ont confirmé. Les exposés des conférenciers, l'enregistrement vidéo des débats et les autres documents disponibles sur la [page Web de la conférence](#) continueront, nous l'espérons, à être utiles aux États membres et aux autres parties intéressées à l'avenir.

30. Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

PREMIÈRE JOURNÉE (sur la base de 352 réponses)

	Organisme public/office de propriété intellectuelle	Monde universitaire	Organisation intergouvernementale/ ONG	Secteur privé	Autre
Secteur d'activité	117	104	8	90	30

	Extrêmement satisfait	Satisfait(e)	Ne sait pas	Partiellement satisfaisant	Pas satisfait du tout
1. Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de la conférence?	118	219	7	5	0
2. Comment qualifieriez-vous la conception de la conférence en fonction des critères suivants :	Excellente	Bonne	Moyenne	Correcte	Médiocre
Aspects de l'organisation (logistique)	192	146	8	2	0
Contenu/programme de la conférence	169	163	14	2	0
3. Recommanderiez-vous à des collègues de participer à une manifestation similaire qui pourrait être organisée à l'avenir?	Extrêmement probable	Probable	Ne sait pas	Pas très probable	Très peu probable
	38	148	6	1	0
4. Comment avez-vous eu connaissance de la conférence?	Site Web de l'OMPI	Réseaux sociaux	Courrier électronique/bulletins d'information	Collègues	Autre
	76	42	196	24	12

DEUXIÈME JOURNÉE (sur la base de 313 réponses)

	Organisme public/office de propriété intellectuelle	Monde universitaire	Organisation intergouvernementale/ ONG	Secteur privé	Autre
Secteur d'activité	131	91	11	59	20

	Extrêmement satisfait	Satisfait(e)	Ne sait pas	Partiellement satisfaisant	Pas satisfait du tout
1. Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de la conférence?	155	152	4	0	0
2. Comment qualifieriez-vous la conception de la conférence en fonction des critères suivants :	Excellente	Bonne	Moyenne	Correcte	Médiocre
	204	101	4	0	0
	Aspects de l'organisation (logistique)	181	123	5	1
Contenu/programme de la conférence					
3. Recommanderiez-vous à des collègues de participer à une manifestation similaire qui pourrait être organisée à l'avenir?	Extrêmement probable	Probable	Ne sait pas	Pas très probable	Très peu probable
	200	106	4	0	0
4. Comment avez-vous eu connaissance de la conférence?	Site Web de l'OMPI	Réseaux sociaux	Courrier électronique/bulletins d'information	Collègues	Autre
	74	21	187	21	9

[Fin de l'annexe et du document]